

# CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA SALLE D'ETUDE

La salle d'étude est, comme son nom l'indique, un

## LIEU DE TRAVAIL

Il est donc indispensable de respecter quelques règles afin de maintenir une ambiance propice au travail:

- Arriver dès la sonnerie ou après les rangs; **tout retard non justifié à l'étude sera assimilé à un retard à une heure de cours et sera notifié au journal de classe** (rappel: 2 retards non justifiés entraînent -1 au comportement)
- Se placer à l'avant de la salle, en laissant automatiquement une place libre entre soi et son voisin (en cas d'étude "bondée", agir de la même façon, les derniers arrivés occuperont les places libres en commençant par l'avant)
- Respecter le silence dès l'entrée dans l'étude jusqu'à la sortie de l'étude sinon travail d'intérêt général.
- Le travail est obligatoire à l'étude. La lecture est autorisée. **Si l'élève n'a emporté aucun livre ni travail, le responsable de l'étude l'occupera durant toute l'heure** avec du vocabulaire de langue, des conjugaisons, des textes à résumer ... à rendre en fin d'heure.
- Les travaux de groupe (même à deux) sont interdits de manière à respecter le silence.
- En cas d'interrogation à la salle d'étude, les élèves occuperont automatiquement les premiers rangs, un étudiant à chaque extrémité.
- **Si l'élève a plusieurs fourches** le même jour hors du temps de midi, il viendra à l'étude lors de chacune d'entre elles, même s'il en a trois sur la même journée!
- Le fait de "brosser" une heure d'étude équivaut à "brosser" une heure de cours et sera sanctionné de la même façon.
- Il est strictement défendu de manger, de boire et de circuler sans autorisation pendant l'étude (ni pour aller à la poubelle, ni pour donner quelque chose à un condisciple).
- L'utilisation de matériel sans rapport avec le travail scolaire (**téléphone, baladeurs, etc.**) est strictement interdit. Pendant le temps de l'étude, les élèves sont invités à déposer ces objets auprès du responsable de l'étude dans une boîte réservée à cet effet.
- Respecter ce local en jetant à la poubelle tout ce qui doit y aller en quittant l'étude, en n'écrivant pas sur les bancs ni sur les chaises. Les manuels prêtés doivent être maintenus en bon état d'usage et de propreté.

**La salle d'étude doit être un lieu de travail et de concentration. Il y va de votre intérêt. Si chacun y met du sien, tout le monde sera heureux de pouvoir tirer profit de ces quelques heures parfois bienvenues, pour pouvoir réviser, se remettre en ordre ou prendre de l'avance dans les matières et ainsi alléger le travail à domicile.**

**Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le responsable de l'étude.**